

Collège René DESCARTES  
36, Boulevard de BLOSSAC  
B.P. 20611  
86106 CHATELLERAULT cedex

Châtellerault, 7 juin 2022

Le Principal,

Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>,

Secrétariat des élèves

Affaire suivie par :

**M. GUILBEAUD Yvon**

Tél : 05.49.02.50.76

Mél : [ce.08609840@ac-poitiers.fr](mailto:ce.08609840@ac-poitiers.fr)

**Coupon réponse à REMETTRE, Avant le 13 JUIN 2022, au PROFESSEUR PRINCIPAL**

Je soussigné(e) .....

responsable de l'élève .....

en classe de .....

**souhaite effectuer une demande de bourse de lycée pour l'année 2022-2023,**

je saisis en ligne ma demande (voir flyer)

Si vous avez besoin d'aide pour la saisie en ligne, adressez-vous

au secrétariat du collège au **05.49.02.50.76**.

**ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de lycée pour l'année 2022-2023.**

**ATTENTION : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en**

**Ligne à l'aide de**

**Vos codes ÉduConnect « parents » via : <https://educonnect.education.gouv.fr/>.**

**Objet : Campagne nationale de bourses de lycée- Année scolaire 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de lycée pour la rentrée 2022-2023 sont à effectuer du lundi 30 mai au jeudi 20 octobre 2022 inclus.

➤ **Vous souhaitez faire une demande de bourse de Lycée ?**

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La demande de bourses s'effectue en ligne sur le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier.

Un "flyer" est transmis à ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande. En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courrier.

**Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.**

Pour les établissements privés, la demande de bourses doit être faite sous format papier et déposée dans l'établissement fréquenté par votre enfant. (voir notice d'information jointe).

**Un accusé de réception vous sera obligatoirement remis, seule preuve de dépôt de dossier de bourse.**

➤ **Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée?**

La bourse de lycée est obtenue en fonction de deux critères:

1) **Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du ménage du demandeur.**

2) **Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu**

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 489€	43 877€

➤ **Pour en savoir plus :**

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycees](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycees) permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Principal

Frédéric PLUCHART

## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
  - 2- Je rassemble les documents justificatifs.
  - 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
  - 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où relève est scolarisé.
- Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect : du 30 mai au 6 juillet (inclus) 2022 et du 1er septembre au 20 octobre (inclus) 2022
- Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

### Notice

#### Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

#### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

#### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :  
- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ;  
établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :

- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

#### Ne sont pas concernés par cette aide financière :

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr))

#### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

#### La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.
2. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :
  - les enfants mineurs
  - les enfants majeurs
  - les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Piafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 489€	43 877€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.

#### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1er septembre 2022 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire</li> <li>- Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire</li> </ul>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge</li> <li>- Justificatif du changement de résidence de l'élève</li> </ul>
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou</li> <li>- De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF</li> </ul>

#### → Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 30 mai au 6 juillet 2022

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe de mon compte ÉduConnect ou  
→ mes codes pour me connecter via FranceConnect  
Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

#### DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR FAIRE VOTRE DEMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.  
Plus d'informations au verso.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](http://education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)

Si vous ne percevez pas de bourse, n'hésitez pas à signaler à l'établissement : vous avez le droit à la bourse.

## ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

### À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au livret scolaire de vos enfants.
- à l'espace numérique de travail (ENT).

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte ÉduConnect ou avec FranceConnect sur [teleservices.education.gouv.fr](http://teleservices.education.gouv.fr)

1

Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.



En ligne à l'adresse : [assistanceteleservices.education.gouv.fr](http://assistanceteleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.